

ANNEXE E
CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Opération n° AGRI-EQ-111

Simple écran thermique

1. Secteur d'application

Agriculture : serres maraîchères et horticoles, neuves ou existantes.

2. Dénomination

Mise en place d'un écran thermique simple neuf au-dessus des cultures d'une serre chauffée. L'écran est mis en place au sein des serres en verre ou en plastique.

La présente fiche s'applique aux opérations engagées avant le 1^{er} août 2029.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La mise en place est réalisée par un professionnel.

L'écran thermique simple neuf installé a une thermicité minimale de 40 %.

Il est piloté automatiquement.

La preuve de la réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un écran thermique simple neuf et sa thermicité (en %).

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'une toile avec ses marque et référence et elle est complétée par un document issu du fabricant indiquant que l'équipement de marque et référence installé est un écran thermique simple neuf et mentionnant sa thermicité (en %).

4. Durée de vie conventionnelle

8 ans.

5. Montant de certificats en kWh cumac

Type de serre	Montant en kWh cumac par m ² de serre équipée
Serre maraîchère	360
Serre horticole	240

X

Surface de la serre équipée (m ²)
S

*Annexe 1 à la fiche d'opération standardisée AGRI-EQ-111,
définissant le contenu de la partie A de l'attestation sur l'honneur*

A. – AGRI-EQ-111 (v. A62.1) : Mise en place d'un écran thermique simple neuf au-dessus des cultures d'une serre chauffée. L'écran est mis en place au sein des serres en verre ou en plastique.

*Date d'engagement de l'opération (ex : date d'acceptation du devis) :

Date de preuve de réalisation de l'opération (ex : date de la facture) :

Référence de la facture :

*Nom du site des travaux :

*Adresse des travaux :

Complément d'adresse :

*Code postal :

*Ville :

*Type de serre chauffée équipée :

Serre maraîchère

Serre horticole

*Surface de la serre équipée (m²) :

*L'écran thermique est neuf : Oui Non

*L'écran thermique est installé au-dessus des cultures : Oui Non

*L'écran thermique est piloté automatiquement : Oui Non

A ne remplir que si les marque et référence de l'écran thermique ne sont pas mentionnées sur la preuve de réalisation de l'opération :

*Marque :

*Référence :